



MAIRIE DE  
**NANTEUIL**  
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 16 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Christelle GERODOLLE, Hervé PARTHENAY, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Loïc HERVE, Laurence FESTINO, Catherine BROUSSARD, Marina CAPELLAZZO, Luigi CAMPA.

Absents excusés : Christophe NAUD (pouvoir donné à Hervé PARTHENAY), Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Loïc HERVE), Sandra BONNIN-LEGRAND, Jean-Paul SAINTON.

Absents non excusés : Diana OBADIA, Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Hervé PARTHENAY

Date de convocation et d'affichage : 10/04/2025

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	15

**ORDRE DU JOUR**

**I) Désignation du secrétaire de séance**

**II) Validation du compte rendu du 19 février 2025**

**III) Délibérations**

- 1) Aide au transport scolaire
- 2) Tarif Buse
- 3) Délibération pour renoncer aux pénalités : marché RD611
- 4) Tarifs cantine garderie 2025-2026
- 5) Tarifs animaux en divagation
- 6) Tarifs salle des fêtes
- 7) Tarifs location stade et annexes
- 8) Tarifs repas du 13 juillet 2025
- 9) Exonération du loyer du P'tit Toqué
- 10) Ouverture de poste
- 11) Vente terrain Béchereau
- 12) Adhésion syndicat des abeilles
- 13) Abris pour vélos
- 14) Travaux changement des éclairages en LED

**IV) Comptes rendus réunions et informations**

- 1) Culture et communication
- 2) Développement local et ressources
- 3) Vivre ensemble
- 4) Environnement et aménagement
- 5) Enfance et jeunesse

**V) Questions diverses**

**I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2025 est validé avec 3 abstentions : M. Gilles MEUNIER, M. Luigi CAMPA et Mme Christelle GERODOLLE car ils étaient absents.

## II - Délibérations

### 1) Transport scolaire

Dans le cadre du transport scolaire porté par la Région Nouvelle Aquitaine, la collectivité participe financièrement aux frais d'abonnement des familles suivant les ressources. Depuis la fermeture du SITS chaque année nous délibérons sur le sujet explique M. le Maire.

Les nouveaux tarifs 2025-2026 de la région étant proposés, la collectivité doit se prononcer sur son niveau de participation pour l'année scolaire à venir. Une proposition a été jointe à l'ensemble des membres du conseil municipal. Elle est sensiblement identique aux années précédentes.

M. le Maire ajoute que : le montant versé en 2022 était de 106.97 €, 0 € en 2023 et 95.40 € en 2024.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider la participation de la commune pour l'année scolaire 2025-2026 aux tarifs transport de la Région suivant :**

Libellé des Tarifs	QF mensuel estimé	Place de l'enfant dans la fratrie	Part famille fixée par la Région	Montant pris en charge par l'AO2	Montant payé par la famille
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	1 ère tranche < 495 €	1 ou 2	30,00 €	15,00 €	15,00 €
		3	21,00 €	10,50 €	10,50 €
		4 et plus	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	2 ème tranche Entre 496 et 720 €	1 ou 2	57,00 €	35,00 €	22,00 €
		3	39,90 €	24,50 €	15,40 €
		4 et plus	28,50 €	17,50 €	11,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	3 ème tranche Entre 721 et 960 €	1 ou 2	90,00 €	45,00 €	45,00 €
		3	63,00 €	31,50 €	31,50 €
		4 et plus	45,00 €	22,50 €	22,50 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	4 ème tranche Entre 961 et 1 375 €	1 ou 2	127,50 €	50,00 €	77,50 €
		3	89,25 €	35,00 €	54,25 €
		4 et plus	63,75 €	25,00 €	38,75 €
Participation familiale demi-pensionnaire ayant droit	5 ème tranche > 1 375 €	1 ou 2	168,00 €	50,00 €	118,00 €
		3	117,60 €	35,00 €	82,60 €
		4 et plus	84,00 €	25,00 €	59,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire non ayant droit	Forfait	1 ou 2	219,00 €	65,00 €	154,00 €
		3	153,30 €	45,50 €	107,80 €
		4 et plus	109,50 €	32,50 €	77,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire Famille d'accueil	Forfait		90,00 €	45,00 €	45,00 €
Participation familiale demi-pensionnaire navette RPI	Forfait	1 ou 2	30,00 €	9,00 €	21,00 €
		3	21,00 €	6,30 €	14,70 €
		4 et plus	15,00 €	4,50 €	10,50 €
Tarif pour inscription après les vacances de printemps	Forfait		24,00 €	- €	24,00 €
<b>Tarifications annexes</b>			<b>Part famille fixée par la Région</b>	<b>Montant pris en charge par l'AO2</b>	<b>Montant payé par la famille</b>
Frais d'inscription complémentaire après le 20/07		Forfait	24,00 €	Pas de prise en charge possible	24,00 €
Duplicata carte de transport		Forfait	10,00 €	- €	10,00 €

## 2) Tarifs des buses

Lors du conseil municipal du 19 février 2025, nous avons décidé des tarifs relatifs à l'installation de buses indique M. le Maire. Les agents techniques ont proposé d'ajouter un tarif à la liste validée car cette buse est souvent utilisée : **Buse plastique CR8 diam 300**.

Pour mémoire les tarifs validés étaient les suivants :

- Buse béton armée diam 300 = 45 € TTC le ml
- Buse béton armée diam 600 = 95 € TTC le ml
- Buse plastique annelée diam 300 = 35 € TTC le ml
- Buse plastique CR8 diam 600 = 65 € TTC le ml
- Forfait fourniture béton = 50 € TTC
- Forfait graviers = 15 € TTC le ml

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les tarifs ci-dessus et ajouter la buse plastique CR8 diamètre 300 pour un montant de 45 € le ml TTC.**

## 3) Pénalités marchés RD611

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les pièces contractuelles du marché, notamment l'acte d'engagement et le CCAP,

Considérant que les travaux d'aménagement des accotements de la RD611 ont donné lieu à la passation d'un marché auprès des entreprises Eiffage et ID VERDE

Considérant, cependant, que la réception dudit marché a été réalisée le 26 novembre 2024,

Considérant, que les entreprises ne sont pas responsables du non-respect des délais puisque le marché avait été notifié précocement mais également pour lesquelles la tranche 2 des travaux avaient été décalées suite à l'attente des retours des demandes de subventions ;

Considérant enfin que, selon les éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retard de travaux prévues au C.C.A.P.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De ne pas appliquer les pénalités de retards aux entreprises Eiffage et ID VERDE dans le cadre du marché de travaux RD611.**

## 4) Tarifs cantine - garderie

M. le Maire propose de ne pas modifier les tarifs cantine garderie pour la rentrée 2025-2026 puisqu'ils ont été modifiés l'année dernière et que le coût des matières semble stabilisé cette année.

	<b>Tarifs 2024-2025 :</b>	<b>PROPOSITIONS 2025-2026</b>
<b>CANTINE</b>		
➤ Repas enfant	2,60 €	2,60 €
➤ Repas exceptionnel	3,15 €	3,15 €
➤ Repas enseignant/adulte	4,50 €	4,50 €
➤ Repas adulte subventionné	4,50 €	4,50 €
<b>GARDERIE</b>		
➤ 2 séquences par jour (matin et soir)	2,95 €	2,95 €
➤ 1 séquence par jour (matin ou soir)	1,95 €	1,95 €
➤ Garderie imprévue	4,10 €	4,10 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les tarifs cantine-garderie 2025-2026 ci-dessus.**

## 5) Tarifs animaux en divagation

En 2018, le conseil municipal avait défini des tarifs concernant la gestion des animaux en divagation.

Pour le ramassage de l'animal par les agents : 50 €  
 Pour le séjour dans l'espace dédié aux animaux : 5 € /jour.  
 Ces tarifs semblent assez peu dissuasifs et pourraient être augmentés.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les tarifs suivants : Taxe de ramassage à 70 € et taxe de séjour de 10 € par jour.**

### 6) Location salle des fêtes

Comme évoqué à plusieurs reprises, les tarifs de location de la salle des fêtes pourraient faire l'objet d'une revalorisation. De nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années : changement complet du chauffage, peinture, aménagements et rangements, les façades vont être repeintes à partir du 26 mai et la terrasse est en cours de rénovation explique M. le Maire.

**Après échanges et débats, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider les tarifs de la salle des fêtes effectifs à partir des contrats signés le 1<sup>er</sup> juin 2025.**

<b>TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ESPACE CHRISTOPHE BILLEROT</b>					
<b>AU 01/06/2025</b>					
<b>Délibération du 16/04/2025</b>					
<b>TARIF UNIQUE TOUTE L'ANNEE</b> <i>Chauffage l'hiver et climatisation l'été</i>	<b>SALLE CHEMINEE</b>	<b>BAR</b>	<b>OFFICE/BAR (Hors week-end)</b>	<b>OFFICE BAR SALLE PARQUET</b>	<b>ENSEMBLE DES SALLES</b>
<b>Associations Nanteuillaises</b>					
Demi-journée	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Journée					
Week-end					
<b>Entreprises et particuliers Nanteuillais</b>					
Demi-journée	35 €	45 €	60 €	85 €	110 €
Journée	60 €	85 €	110 €	160 €	200 €
Week-end				210 €	270 €
<b>Entreprises particuliers et associations hors commune</b>					
Demi-journée	45 €	85 €	95 €	120 €	200 €
Journée	95 €	145 €	180 €	240 €	400 €
Week-end				360 €	500 €
Location longue durée (semaines)	55€/jour				
Option vidéoprojecteur					100 €

### 7) Location du stade

Le week-end du 28 juin 2025, l'entreprise la COOPERL souhaite pouvoir organiser, en interne, un tournoi de foot. Pour cela l'entreprise a besoin du stade, des vestiaires et toilettes.  
 Compte tenu de l'utilisation des douches, toilettes, électricité, M. le Maire propose à titre exceptionnel de louer le site pour un montant de 200 € le week-end.  
 Pour information, le club de foot n'a pas besoin du stade durant ce week-end. Cela ne gêne donc pas l'utilisation normale.

**Après échanges et débats, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le tarif de location du stade et vestiaires, à titre exceptionnel, à la société COOPERL, du vendredi 27 juin au dimanche 29 juin 2025 pour un montant de 200 €.**

## **8) Tarifs repas du 13 juillet 2025**

En 2023, le conseil municipal avait décidé des tarifs suivants pour le repas du 13 juillet :

- Nanteuillais et nanteuillaises : 10 €
- Enfants de 6 à 13 ans : 5 €
- Enfants de moins de 6 ans : GRATUIT
- Adultes extérieurs à la commune : 12 €

Les tarifs n'ont pas évolué en 2024 mais le budget des dépenses pour cette manifestation a été constant.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose de ne pas modifier les tarifs en 2025.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider les tarifs pour le repas du 13 juillet 2025 tels que proposés ci-dessus.***

## **9) Remise gracieuse du loyer du P'tit Toqué**

Le locataire actuel du restaurant le P'tit Toqué, a indiqué cesser son activité en décembre 2024. Son fonds de commerce devait être vendu en janvier dernier. Finalement la vente n'a pas été réalisée.

Depuis, un nouvel acquéreur se serait présenté. Compte tenu de cette situation, M. Stalin, le locataire ne travaille plus dans le restaurant puisqu'il a cessé son activité dans l'attente de la vente. M. Stalin a demandé une remise gracieuse relative aux loyers en cours dans l'attente de la vente du fonds de commerce. M. le Maire propose d'accorder cette remise de janvier à juin inclus puisque le restaurant n'est plus en activité et que la vente est en cours et pour répondre à la demande du locataire ayant un caractère exceptionnel.

Si toutefois, à partir de juillet, la vente ne se réalisait pas, la remise gracieuse sera réétudiée. Il faudra que le sujet soit à nouveau abordé en conseil municipal.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider la remise gracieuse du loyer du restaurant du P'tit Toqué du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 inclus.***

## **10) Ouverture de poste**

Vu le tableau annuel d'avancement

Vu la vacance de poste réalisé sur le site du centre de gestion en date du 16 avril 2025

Considérant le respect des conditions permettant de bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.***
- ***Le poste actuel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sera ensuite fermé après avis du comité social territorial.***

## **11) Vente terrain Bechereau**

Un bien sans maître a été restitué à la commune.

Ce terrain cadastré ZM006 d'une contenance de 1522 m<sup>2</sup> était utilisé par l'association de tir de Saint Maixent. Le conseil municipal avait validé la vente à suivre à la ville de Saint Maixent.

Afin de permettre la continuité de cette activité, afin de régulariser les usages de ce terrain, de finaliser le projet en cédant ce bien à la commune de Saint-Maixent-l'Ecole pour la somme de 20 centimes le m<sup>2</sup> soit 304.40 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De vendre la parcelle ZM006 d'une contenance de 1522 m<sup>2</sup> à la ville de Saint-Maixent-L'Ecole pour un montant de 304.40 €.***
- ***Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.***

## **12) Installation d'un rucher**

Compte tenu du projet d'installation d'une ruche sur la commune, M. Le Maire propose d'adhérer au syndicat l'abeille des Deux-Sèvres dont le siège social est situé Aiffres afin de bénéficier de tarifs attractifs pour l'achat d'un rucher et des matériels accessoires éventuels.

L'adhésion annuelle est de 23 € et l'abonnement au magazine mensuel est de 26 € à l'année.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider l'adhésion à l'abeille des Deux-Sèvres et l'abonnement au magazine mensuel pour les montants respectifs 2025 de 23 € et 26 €.***

## **13) Abri vélo**

La communauté de communes a lancé un marché pour l'achat d'abris de vélos. La commune pourrait en bénéficier gratuitement sous réserve que le reste à charge de la communauté de communaux n'excède pas 20 % du montant total. Si la communauté de communes n'obtenait pas la totalité des subventions, il y aurait un reste à charge pour la collectivité dont le montant n'est pas connu à ce jour.

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider l'engagement pour 1 abri de vélo de 8 à 10 places au niveau de l'espace  
Christophe BILLEROT***
- ***D'autoriser M. le Maire à signer tous documents en lien avec ce dispositif***

## **14) Achat de matériels LED**

En 2024, le conseil municipal avait validé à l'unanimité l'achat de matériels permettant de changer les anciennes ampoules des bâtiments communaux (école, mairie, atelier) en LED.

Cet investissement permettait également de bénéficier du dispositif GAIN RAPIDE porté par le SIEDS.

Pour rappel, le SIEDS prend en charge 70 % de la dépense HT relative à certains travaux permettant de réaliser des économies d'énergie type installation VMC, éclairage LED etc.

La commune a déjà bénéficié de ces aides en 2022 et 2023.

Mais cette année, les agents ont proposé de réaliser eux-mêmes les travaux. Il s'agit donc de travaux en régie.

M. le Maire propose donc de valider l'achat de lampes led et matériels électriques pour 3545.92 € HT auprès de l'entreprise SONEPAR et de 1771.63 € HT auprès de l'entreprise CJMAT permettant de changer l'ensemble des éclairages mairie, école et atelier en LED et ainsi optimiser les fonctionnements et réaliser des économies d'énergie.

Ces crédits sont inscrits en investissement.

Total opération :	5 317.55 € HT
Total Subvention :	3 722.28 € HT
Coût résiduel pour la collectivité :	1 595.27 € HT

***Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider l'inscription de ces dépenses en investissement***

## **III - Comptes-rendus réunions et informations**

### **1) Culture et communication**

#### **Réunion de quartier**

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN fait part des retours positifs concernant les réunions de quartier qui ont eu lieu sur plusieurs sites de la commune les 29 mars, 5 et 6 avril dernier. Même si les habitantes et habitants étaient en petit nombre, les échanges ont, eux, été nombreux. Des remarques ont été faites concernant les problèmes de vitesse sur les routes et la gêne occasionnée par les chiens (aboiements, divagation). M. le Maire a pris bonne note des informations afin d'y répondre.

**8 mai 2025**

Comme chaque année, le rendez vous est fixé à ..... Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes y sont associés. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN invite les élues et élus à se mobiliser pour ce rendez-vous.

### **Mai à vélo**

Il s'agit d'une manifestation portée par la communauté de communes Haut Val de Sèvre. Le programme se trouve sur Internet, site de la communauté de communes. Nanteuil participe à ce projet puisqu'une balade à vélo traversera la commune le 17 mai, à cette occasion.

### **Marche Edmond Proust**

La marche annuelle autour de l'histoire d'Edmond Proust de déroulera le samedi 24 mai. Il s'agit d'une balade sur les pas du résistant. Le départ est à Sainte Eanne et une halte à Nanteuil est prévue comme chaque année en début d'après-midi.

## **2) Vivre ensemble**

### **Le P'tit marché le 29 aout.**

Mme Christelle GERODOLLE indique que la prestation musicale lors du marché sera assurée par M. Alexandre FRAPPIER. La majorité des membres de la commission vivre ensemble ont choisi ce prestataire.

Il y a déjà une dizaine de commerçants, artisans qui se sont positionnés pour participer à ce moment convivial.

### **Le Téléthon**

Le lancement du Téléthon 2025 aura lieu en septembre. Le Téléthon fêtera ses 30 ans à Nanteuil. Le lancement aura lieu le 20/09 de 16h00 à 17h00. Tous les bénévoles seront invités ainsi que les élues et élus.

Mme Christelle GERODOLLE explique que le Téléthon sera le samedi avec repas crêpes et animation musicale etc. Tout sera sur Nanteuil ajoute Mme Christelle GERODOLLE. Concernant la mutuelle Mandarine, il n'y a pas d'informations sur le sujet ce jour.

## **3) Environnement et aménagement**

M. Hervé PARTHENAY fait part Changement des éclairages en Led, des travaux de la salle des fêtes et notamment le terrassement très bien réalisé par les agents.



Des travaux de revêtement de sol ont été réalisé par les agents au niveau du cimetière.

Pour finir, du désherbage et de la tonte sont en cours.

## **4) Enfance et jeunesse**

La dernière réunion du Conseil Municipal des Jeunes était ce jour. Les enfants souhaitent réaménager la cour de l'école entre autres. Il y a une sortie à Thouars prévue le 23 avril explique Mme Suzette AUZANNET et une réunion le 30 avril. Le prochain CMJ sera le 14 mai et le prochain conseil d'école le 3 juin.

## **IV - Questions diverses**

M. le Maire informe de l'achat d'un vélo électrique pour les agents municipaux. M. Gilles MEUNIER et Mme Christelle GERODOLLE s'abstiennent sur le sujet. Ce vélo est un ancien des services postaux, reconditionnés par une entreprise de réinsertion professionnelle. Le montant est de 1490 € TTC.

M. le Maire fait part également de la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la salle des fêtes. Cette installation est prise en charge par le SIEDS sous réserve que la communauté de communes valide la candidature de la commune pour cette borne.

Mme Nadine ROLLANDEAU fait part de la doléance d'une habitante concernant des herbes qui envahissent son terrain. Elle précise que les herbes viendraient d'une parcelle adjacente appartenant à la commune.

Elle demande également si cela est possible de reprendre les marches de la croisière qui sont en mauvais état.

Mme Laurence FESTINON demande si les éclairages l'hiver peuvent être maintenus après 23h00. Des habitantes et habitants en ont fait la demande.

Fin de la séance : 22h15

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

